



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. POULAIN, Maire.

Présents: M. POULAIN, M. BOULAY, M. BORDIER, Mme GAUTIER, Mme TAUNAI, Adjoints, Mme BOURDAIS, M. BOUTIN, M. CHESNAIS, M. DESNOE, M. GASCOIN, M. GOUAS, M. HOUDAYER, M HULOT, Mme JARDIN, Mme MOREAU Vanessa, Mme PICHEREAU Conseillers municipaux.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mme BERTHELOT a donné pouvoir à M. CHESNAIS, M. BRAULT a donné pouvoir à M. BOUTIN, Mme BRUNEAU a donné pouvoir à Mme JARDIN, Mme CHEVALIER a donné pouvoir à Mme PICHEREAU, Mme MACHECOURT a donné pouvoir à Mme BOURDAIS, Mme MOREAU Marie-Françoise a donné pouvoir à M. BOULAY.

Absent excusé : M. VEILLÉ.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Daniel DESNOE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du PV de Conseil municipal du 21-06-2018 : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Validation des ajouts à l'ordre du jour :

- Ouverture de poste – adjoint technique – ménage et restauration scolaire
- Convention avec le Conseil Départemental, relative à l'aménagement d'une liaison douce sur l'emprise de la RD 233 rue de la Gare

DECISIONS DU MAIRE

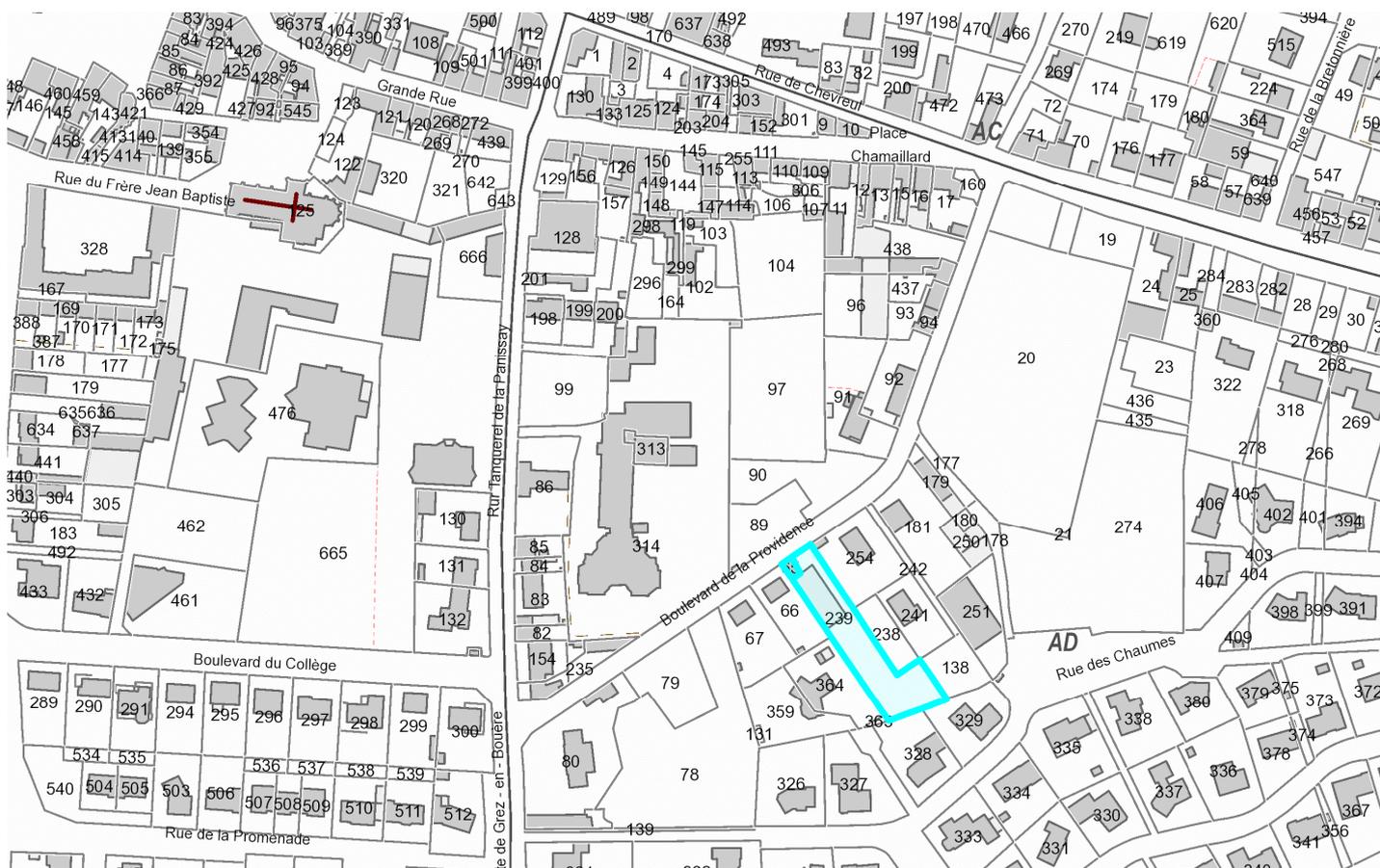
N° 2018-031 : la commune accepte le devis de l'entreprise PAILLARD de Grez-en-Bouère (53) concernant les réparations de la structure des tribunes du parc des sports pour un montant de 21 000.00€ HT.

N° 2018-032 : la commune accepte le devis de l'entreprise VEILLÉ d'Arquenay (53) concernant les travaux de renfort de semelle des tribunes du parc des sports pour un montant de 2 238.90€ HT.

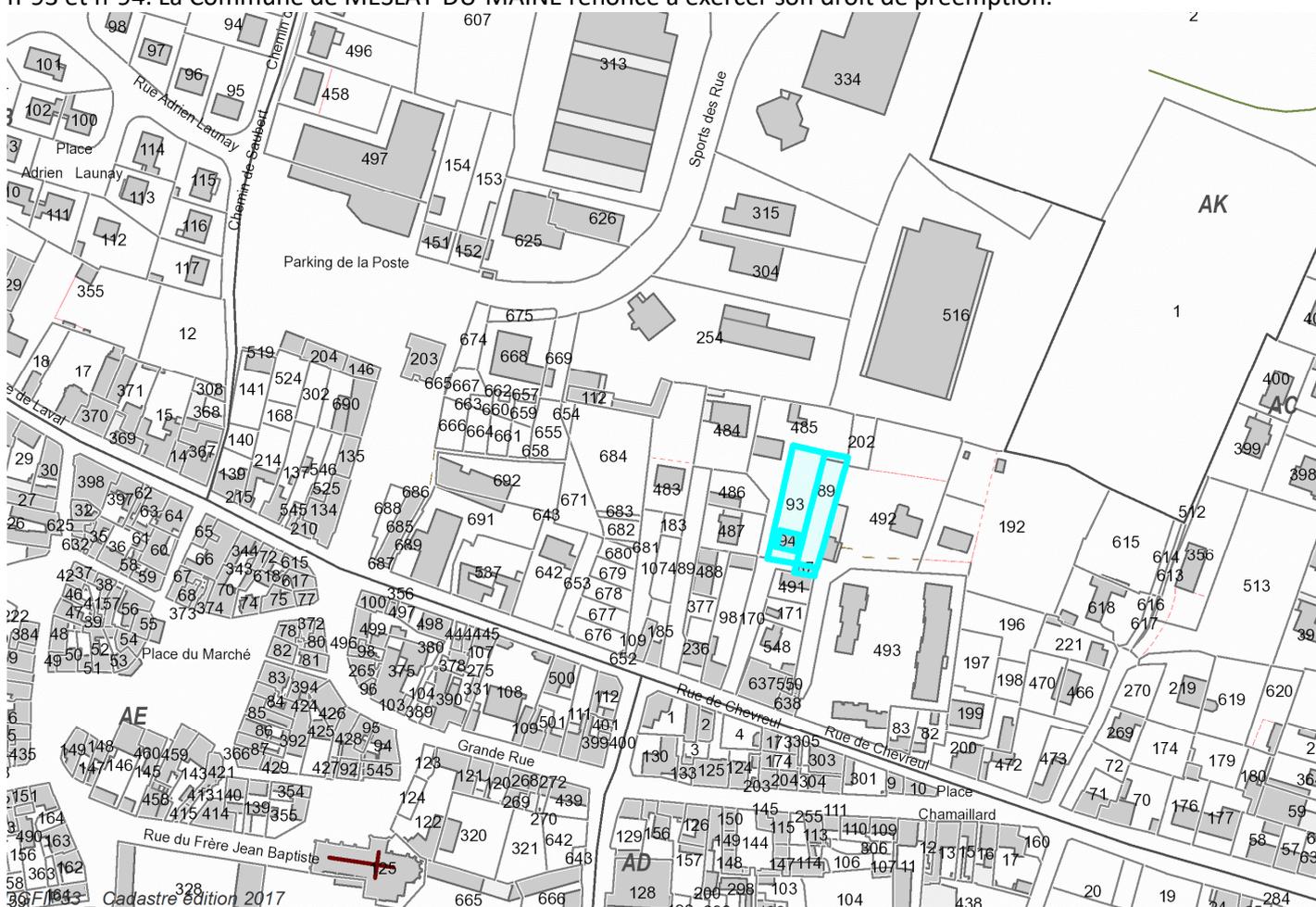
N° 2018-033 : la commune accepte le devis de l'entreprise PESCHE de Meslay-du-Maine (53) concernant les réparations des tribunes du parc des sports pour un montant de 5 180.86 € HT

N° 2018-034 : la commune accepte le devis de l'entreprise EUROVIA de Laval (53) concernant les reprises de bordures sur giratoires (route de Laval et route de Sablé) pour un montant de 9 569,00€ HT.

N°2018 – 035 : Déclaration d'intention d'aliéner la propriété située 11 Boulevard de la Providence cadastrée section AD n°65 et n°239. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption.



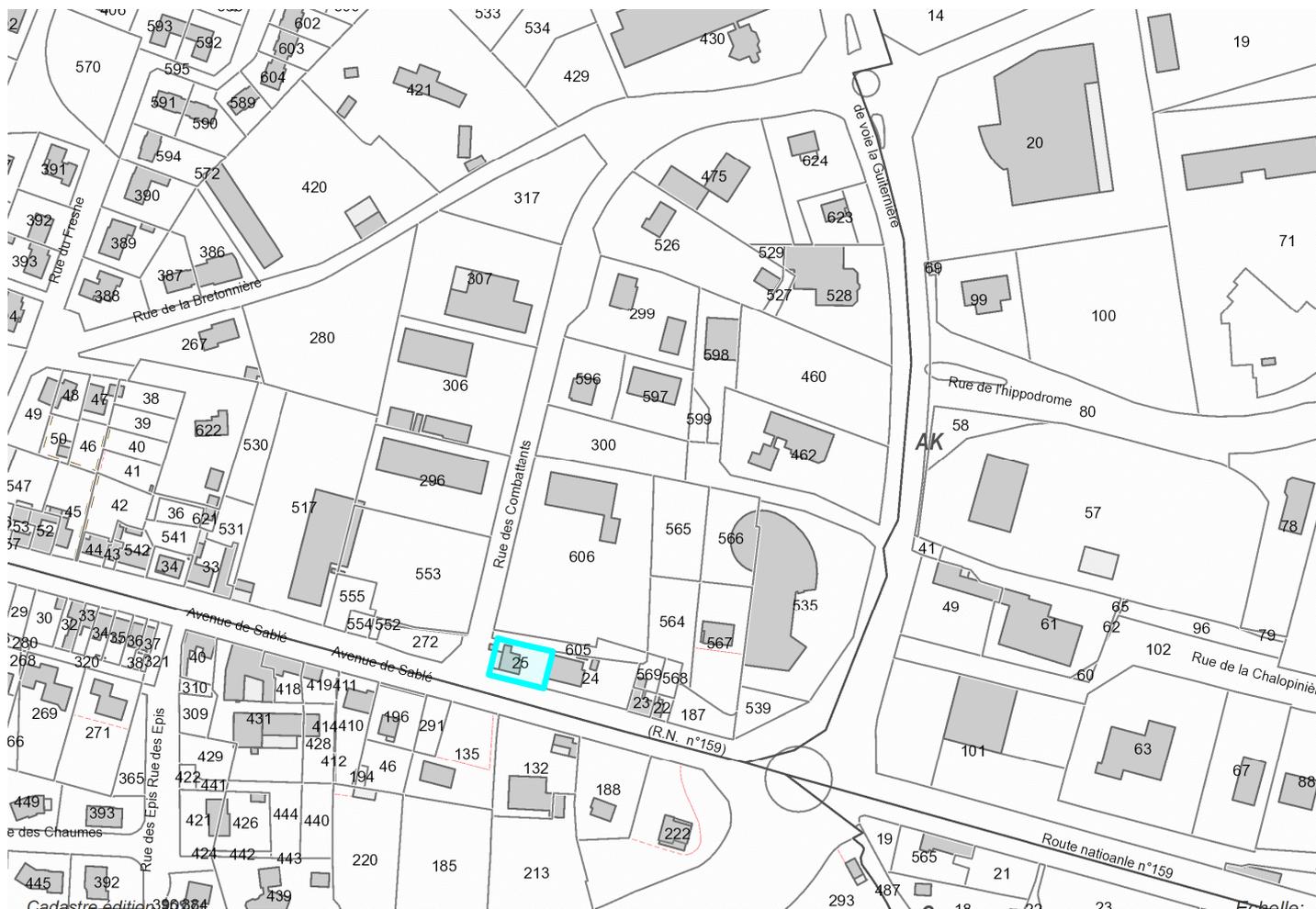
N°2018 – 036 : Déclaration d'intention d'aliéner la propriété située 26 rue Chevreul cadastrée section AC n°87, n°89, n°93 et n°94. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption.



N°2018 – 037 : Déclaration d'intention d'aliéner la propriété située 14 rue du Maine cadastrée section AI n°157. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption.



N°2018 – 038 : Déclaration d'intention d'aliéner la propriété située 40 Avenue de Sablé cadastrée section AC n°25. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption.



Avis sur la demande d'enregistrement présentée par la SARL Centrale BIOGAZ des Coëvrons.

Vu le titre 1er du livre V du code de l'environnement et notamment ses articles L 512-7 et suivants et R 512-46-1 à R 512-46-24

Vu la demande déposée en Préfecture de la Mayenne le 28 septembre 2017, complétée le 11 décembre 2017, par la Centrale BIOGAZ des Coëvrons dont le siège social est situé à Saint Grégoire (Ille et Vilaine) en vue d'exploiter une unité de méthanisation au lieu-dit « La Prise du Haut » sur la commune de Sainte-Suzanne et Chammes, afin de valoriser des déchets et co-produits organiques d'entreprises agro-alimentaires, des effluents d'élevages et des co-produits agricoles, ainsi que des biodéchets d'établissements collectifs ou déchet verts du secteur géographique proche,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juin 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur cette demande du 10 juillet au 10 août 2018

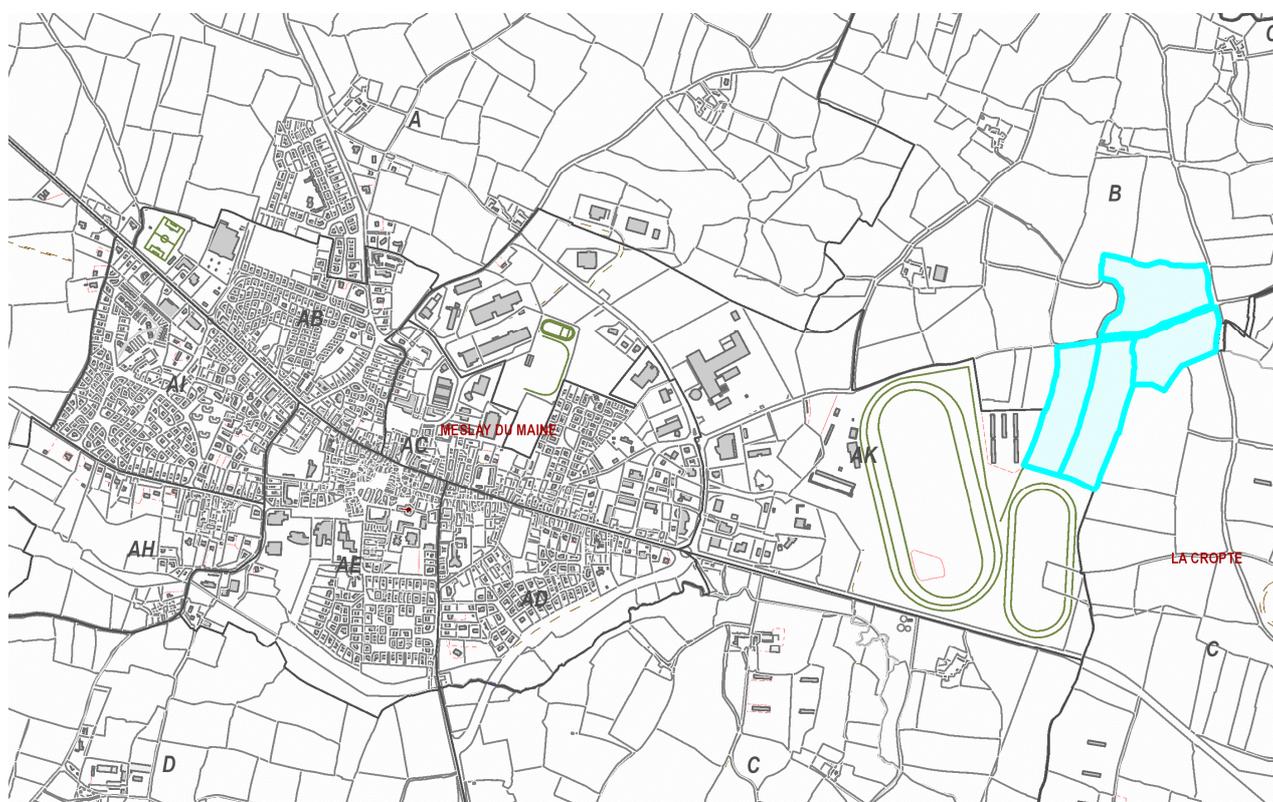
Considérant que le projet relève de la procédure de l'enregistrement pour les rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Considérant que la commune de Meslay du Maine est concernée par l'épandage envisagé sur les terres situées proches de l'Hippodrome (18 hectares exploités par la SCEA Seyeux dont le siège social est à Quelaines Saint Gault)

Considérant qu'en application de l'article L2121-12 du code général des collectivités locales, une synthèse du projet a été jointe à la convocation des membres du conseil municipal puisque cette installation est mentionnée à l'article L511-1 du code de l'environnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande d'enregistrement du projet présenté par la Centrale BIOGAZ des Coëvrons.

Pour info plan projet épandage



VIE ASSOCIATIVE ET PATRIMOINE

Attribution des offres concernant la piste d'athlétisme

Dans le cadre des travaux de la piste d'athlétisme, une consultation a été lancée.

- 3 offres ont été reçues pour le lot n°1 : infrastructures, VRD, piste d'athlétisme
- Aucune offre pour le lot n°2 : locaux de rangement.

Monsieur LE BLED, d'Athlético Ingénierie, a réalisé l'analyse des 3 offres, dont voici le récapitulatif :

Pour rappel, 3 critères de jugement :

- Valeur technique (50 points)
- Prix (40 points)
- Délai (10 points)

Cf analyse en annexe

Analyse avant négociation

pli	Nom et adresse entreprise		Montant offre HT	TVA à 20%	Montant offre en TTC	PSE 1 Saut	PSE 2 caniveaux	PSE3 gradins	PSE4 lancer poids	PSE5 javelot	Base +PSE	Note sur 40	Classement VP
	Estimation	base	400 950,00 €	80 190,00 €	481 140,00 €	13 500,00 €	32 000,00 €	34 500,00 €	1 500,00 €	12 000,00 €			
1	AGILIS 84250 LE THR	Base	385 517,00 €	77 103,40 €	462 620,40 €	11 250,00 €	48 000,00 €	61 650,00 €	3 850,00 €	8 250,00 €	518 517,00 €	32,67	5
		Variante libre		- €	- €							- €	
2	SAS PIGEON 53800 RENAZE	Base	335 937,41 €	67 187,48 €	403 124,89 €	15 500,00 €	31 700,00 €	19 006,00 €	1 600,00 €	5 800,00 €	409 543,41 €	37,5	4
		Variante libre	334 747,41 €	66 949,48 €	401 696,89 €	15 500,00 €	31 700,00 €	19 006,00 €	1 600,00 €	5 800,00 €	408 353,41 €	37,63	3
3	SPORTINGSOLS 85250 SAINT FULGENT	Base	321 704,50 €	64 340,90 €	386 045,40 €	21 740,00 €	46 000,00 €	29 000,00 €	1 200,00 €	14 000,00 €	433 644,50 €	39,15	2
		Variante libre	314 904,50 €	62 980,90 €	377 885,40 €	21 740,00 €	46 000,00 €	29 000,00 €	1 200,00 €	14 000,00 €	426 844,50 €	40	1

Analyse après négociation

pli	Nom et adresse entreprise		Montant offre HT	TVA à 20%	Montant offre en TTC	Note VT	classement VT	Note VP	Classement VP	Note VD	Classement VD	Note VF	Classement final
	Estimation	base	400 950,00 €	80 190,00 €	481 140,00 €								
2	SAS PIGEON 53800 RENAZE	Base	333 000,00 €	66 600,00 €	399 600,00 €	47,00	1	37,83	4	10	1	94,83	1
		Variante libre	332 235,00 €	66 447,00 €	398 682,00 €	45,00	2	37,91	3	10	1	92,91	2
3	SPORTINGSOLS 85250 SAINT FULGENT	Base	321 704,50 €	64 340,90 €	386 045,40 €	37,00	3	39,15	2	7	3	83,15	3
		Variante libre	314 904,50 €	62 980,90 €	377 885,40 €	32,00	4	40	1	7	3	79	4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SAS PIGEON pour le lot n°1, avec une offre de base à 333 000.00 € HT et avec les options suivantes :

- Caniveaux (PSE2) pour un montant de 31 700.00 € HT
- Gradins (PSE3) pour un montant de 19 006.00€ HT
- Lancer de poids (PSE4) pour un montant de 1 600.00 € HT
- Javelot (PSE5) pour un montant de 5 800.00€ HT

Concernant le lot n°2, une consultation en direct sera réalisée auprès de plusieurs entreprises.

Extension éclairage parc des sports

Dans le cadre des travaux de la piste d'athlétisme, Territoire d'Énergie Mayenne a effectué un devis pour le parc des sports comme suit :



Objet : *Extension Eclairage parc omnisport*

Commune : *MESLAY DU MAINE*

Lieu dit : *Complexe sportif*

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC				
Désignation	Prix € HT	Participation de la commune : 75%	M.O. Tem53 4%	Total HT
<u>Terrassements, fourreaux piste de Roller et Local Athlétisme (devis 1)</u>	8 277,22 €	6207,92	331,09	6 539,00 €
<u>Terrassements, fourreaux du TGBT à aller vers l'éclairage du terrain d'honneur (devis 2)</u>	22 429,85 €	16822,39	897,19	17 719,58 €
<u>Terrassements, fourreaux du TGBT à aller vers l'éclairage du terrain d'entrainement le boulodrome et local boule (devis 3)</u>	33 059,26 €	24794,45	1322,37	26 116,82 €
<u>Câblage et reprise éclairage piste de Roller (devis 4)</u>	1 657,27 €	1242,95	66,29	1 309,24 €
<u>Eclairage terrain d'entrainement N°2 : 4 mats 18 mètres avec 3 projecteurs par mat (devis 5 solution 1)</u>	51 765,31 €	38823,98	2070,61	40 894,59 €
<u>Eclairage piste d'athlétisme SEULE : 4 mats 18 mètres avec 3 projecteurs par mat (devis 6 solution 1)</u>	48 896,50 €	36672,38	1955,86	38 628,24 €
<u>Eclairage boulodrome : 2 mats de 7 mètres et 2 projecteurs par mat (équipé leds) (devis 7)</u>	9 600,20 €	7200,15	384,01	7 584,16 €
TOTAL terrassement + éclairage leds	175 685,61 €			138 791,63 €
TOTAL HT Travaux de terrassements				51 684,64 €
TOTAL HT éclairage (hors option leds)				87 106,99 €
TOTAL				138 791,63 €

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (75% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
175 685,61 €	131 764,21 €	7 027,42 €	138 791,63 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

A la clôture de l'opération, Territoire d'énergie Mayenne communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Territoire d'Energie Mayenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce devis et décide d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de :

138 791.63 €

Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Analyse des offres concernant la réhabilitation de l'ancienne Poste

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne Poste, une consultation a été lancée dont voici le retour :

- Lot 0 –démolition : 2 offres
- Lot 1 – maçonnerie : 3 offres
- Lot 2- charpente bois – couverture – zinguerie : 1 offre
- Lot 3 – menuiseries extérieures : 2 offres
- Lot 4 – menuiseries intérieures : 1 offre
- Lot 5 – plafonds – doublages – cloisons sèches – isolation : 2 offres
- Lot 6 – électricité –VMC : 4 offres
- Lot 7 – plomberie – sanitaires : 3 offres
- Lot 8 – chauffage : 2 offres
- Lot 9- carrelage – faïence : 1 offre
- Lot 10 – peinture : 4 offres

Monsieur BOISSEAU a effectué l'analyse des offres (cf annexe)

Pour rappel, 3 critères de jugement :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	50%
2- Valeur technique	30%
3- Délai d'exécution	20%

Cf tableaux en annexes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes en offre de base :

Lot	Entreprises	Montant HT
Lot 0 - DÉMOLITION	DEMCOH	41 007,53 €
Lot 1 - MAÇONNERIE	VEILLE	51 943,80 €
Lot 2 - CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - ZINGUERIE	PESCHE	18 103,05 €
Lot 3 - MENUISERIES EXTÉRIEURES	GAUTEUR	16 350,84 €
Lot 4 - MENUISERIES INTÉRIEURES	GAUTEUR	21 132,48 €
Lot 5 - ISOLATION - CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS	PLAFITECH	16 239,24 €
Lot 6 - ÉLECTRICITÉ - COURANTS FAIBLES - VMC	GUEDON	10 877,00 €
Lot 7 - PLOMBERIE - SANITAIRE	GUEDON	9 110,00 €
Lot 8 - CHAUFFAGE	GUEDON	11 437,00 €
Lot 9 - CARRELAGE - FAÏENCE	PERAIS	14 963,32 €
Lot 10 - PEINTURE	MARCHAND	32 108,64 €
	Montant HT	243 272,90 €

Pour le lot n°1 - maçonnerie, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir avec l'entreprise VEILLÉ les variantes suivantes :

- Variante n°1 façade Nord pour un montant de 5 695.62 € HT
- Variante n°2 façade Est pour un montant de 6 149.61 € HT
- Variante n°3 façade sud pour un montant de 5 438.56 € HT
- Variante n°4 façade ouest pour un montant de 8 294.89 € HT
- Variante n°5 bande de dressement pour un montant de 879.26 € HT.

ENFANCE ET FAMILLE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CADRE DE VIE ET COMMUNICATION

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal du mois d'octobre sera avancé au 11 octobre 2018

Monsieur DESNOE informe le Conseil Municipal qu'une maman l'a interpellé sur l'aspect sécurité lié aux enfants à l'Espace des enfants.

Lors de la venue de cette personne pour l'inscription de son enfant au centre de loisirs, aucun adulte n'était présent pour surveiller les mouvements des enfants présents à l'extérieur. Les entrées/sorties ne semblaient pas contrôlées. Cet état de fait n'était pas de nature rassurante pour cette maman.

Monsieur BOUTIN demande qu'en est-il du projet de l'hôtel à l'esplanade des Grands Jardins ?

Monsieur POULAIN répond que Monsieur HOUDEBINE s'est engagé à donner une réponse au 31 juillet 2018

POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

ECONOMIE ET ADMINISTRATION GENERALE

Ouverture de poste – adjoint technique – ménage et restauration scolaire

En raison d'un besoin de ménage et du service de la restauration scolaire, il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste non permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 20.25/35^e pour la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE CRÉER un emploi non permanent d'Adjoint technique à temps non complet, à raison de 20.25/35^e à partir du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019
- DE RETENIR que le tableau des emplois et effectifs est modifié par la présente
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Convention avec le Conseil Départemental, relative à l'aménagement d'une liaison douce sur l'emprise de la RD 233 rue de la Gare

Dans le cadre des travaux de la liaison douce, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental concernant les travaux suivants :

- Aménagement d'un cheminement doux sur la dépendance de la RD 233
- Pose et bordures et caniveaux
- Reprise du réseau d'eaux pluviales au droit du projet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

La séance est close à 20h00.